

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA
SOMME

2021 - 33

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	09

POUR 04
CONTRE 04
ABSTENTION 01

DATE DE LA
CONVOCAION
23 / 09 / 2021

DATE D'AFFICHAGE
23 / 09 / 2021

OBJET DE LA
DELIBERATION

**PARC EOLIENS DU
PARADIS DE LIGNY-
THILLOY (62)**

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES
DEPOT EN PREFECTURE
LE 14 / 10 / 2021

ET PUBLICATION OU
NOTIFICATION
DU 30 / 09 / 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **MONTAUBAN DE PICARDIE**

Séance du 30 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente septembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni en conseil extraordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annabel PARUCH, Maire.

Etaient présents : Mesdames Sophie CHUETTE, Marie-Agnès MINA arrivée à 19h10, Messieurs Michel BIVER, Jean-Yves CARTON, André DRIENCOURT, Jean-Marc LEMOINE, Gérard LOUCHET, Diogène PONTHEU

Était (ent) absent(e)(s) excusé(e)(s) : Madame Véronique LADENT, Monsieur Erick PARUCH,
Était absent non excusé

Monsieur Jean-Yves CARTON a été nommé(e) secrétaire de séance

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que la commune est soumise à une enquête publique concernant le projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire de Ligny-Thilloy dans le Pas de Calais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✚ Emet un avis défavorable pour le projet éolien sur le territoire de Ligny-Thilloy dans le Pas de Calais
- ✚ En application de l'article L 2121-20 du CGCT ; la voix du Maire est prépondérante

Fait et délibéré en séance publique les ans, mois et jour susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Annabel PARUCH

